



## Aumond Gibon Prairie

Administrateur de biens - Syndic de copropriété  
Gérances urbaines et rurales - Transactions immobilières

### BAREME DES HONORAIRES DE TRANSACTION

PRIX DE VENTE	HONORAIRE TTC
FORFAIT PARKING ET GARAGE	2 000,00€
DE 20 001 à 60 000€	10% du prix net vendeur
DE 60 001 à 250 000€	7.20% du prix net vendeur
AU DELA DE 250 000€	6% du prix net vendeur

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur

Tel : **02 31 15 60 30** - Mail : [contact@aumond-gibon-prairie.fr](mailto:contact@aumond-gibon-prairie.fr)  
Site Internet : [www.aumond-gibon-prairie.fr](http://www.aumond-gibon-prairie.fr)

Membre de l'union des syndicats de l'immobilier - Membre de la confédération des experts agricoles, fonciers et immobiliers

S.A.S au Capital de 909 990 Euros - **Siège Social : 58 rue Saint Jean 14 000 CAEN** - RC Caen : 319 100 699 - N° TVA intracommunautaire : FR 88319100699  
Garantie par la CEGC, 59 Av. Pierre Mendès-France, 75013 Paris - Carte Professionnelle N° CPI 1401 2016 0000 15289 délivrée par la CCI de Caen

## *Tarif des frais et honoraires de Location au 1er janvier 2026*

*Honoraires à la charge du locataire exprimé en fonction du taux actuel de TVA (20 %)*

Nous vous accompagnons dans votre recherche de location.  
Nous vous conseillons dans les différentes démarches administratives.

<b>BAUX D'HABITATION</b>	<b>Honoraires de location zone non tendue</b>	
	Incluant les frais de visite, constitution de dossier, rédaction de bail	8,07 € TTC du m <sup>2</sup>
	<b>Honoraires de location zone tendue</b>	
	Incluant les frais de visite, constitution de dossier, rédaction de bail	10,09 € TTC du m <sup>2</sup>
	<b>Frais d'état des lieux</b>	3,03 € TTC du m <sup>2</sup>

<b>BAUX CIVILS, COMMERCIAUX et PROFESSIONNELS</b>	<b>Négociation et rédaction d'acte :</b>	30 % HT du premier loyer annuel soit 36 % TTC
	<b>Renouvellement de bail :</b>	
	Avec négociation :	15 % HT du premier loyer annuel soit 18% TTC avec un minimum de 750 € HT soit 900 € TTC
	Sans négociation :	12% HT du premier loyer soit 14,40 % TTC Avec un minimum de 750 € HT soit 900 € TTC Et un maximum de 1400 € HT soit 1.680 € TTC
	<b>Avenant :</b>	
	Avec négociation :	15 % HT du premier loyer annuel soit 18 % TTC Avec un minimum de 750 € HT soit 900 € TTC Et un maximum de 1400 € HT soit 1.680 € TTC
	Sans négociation	450 € HT soit 540 € TTC
	<b>Frais de relance:</b>	
	Première relance :	50 € HT soit 60 € TTC
	Seconde relance :	59 € HT, soit 70.8 € TTC

<b>LOCATION DE GARAGE OU PARKING</b>	<b>Honoraires de location :</b>	150 € HT soit 180 € TTC
	<b>Frais de relance :</b>	
	Première relance :	40 € HT soit 48 € TTC
	Deuxième relance :	55 € HT, soit 66 € TTC

<b>FRAIS RECUPERABLES</b>	<b>Frais postaux :</b>	Tarif poste
	<b>Photocopie :</b>	minimum 4,20 € HT soit 5,04 € TTC
	<b>Frais d'avis d'échéance :</b>	5,83 € HT, soit 7,00 € TTC

## **Tarif des honoraires au 1<sup>er</sup> janvier 2026 – Gestion privative**

*Honoraires à la charge du propriétaire bailleur exprimés en fonction du taux actuel de TVA (20 %)*

**Nous assurons les démarches administratives, juridiques, techniques et financières pour le compte du bailleur. Nous appelons les loyers et les charges, les recouvrons, établissons un compte rendu de gestion et une reddition mensuelle.**

<b>HONORAIRES DE GESTION</b>	Honoraires de base baux d'habitation, civils, professionnels, commerciaux et ruraux :	
	Encaissements * :	6% HT, soit 7.2 % TTC Minimum de 480 € TTC par lot géré **
	Frais administratifs par reddition :	6,00 € TTC
	Honoraires de base garages et parkings :	10 % HT des encaissements. Minimum annuel 230 € TTC**
	Prestations particulières de gestion :	
	Versement dépôt de garantie au bailleur :	Majoration des honoraires de base de 0,5 % HT
	Gestion d'un immeuble individuel :	Majoration des honoraires de 1,5 % HT

<b>PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES</b>	Déclaration de travaux :	A la vacation (minimum 2)
	Déclaration de sinistre :	60 € TTC
	Gestion de sinistre :	à la vacation
	Assistance aux expertises ou à la livraison :	à la vacation
	Suivi des travaux courants :	inclus dans les honoraires de gestion
	Travaux exceptionnels (> 2000 €) :	4.50 % TTC sur le montant des travaux
	Diagnostics (DPE – CREP – SURFACE – AMIANTE) :	
		DPE seul : 35 € TTC
		DPE + électricité / gaz / autre : 40 € TTC
		ERP : 50 € TTC
	A.N.A.H : constitution du dossier administratif –	
	Etablissement de devis - Suivi de travaux :	à la vacation avec un minimum de 650 € TTC
	Constitution d'un dossier de contentieux à l'encontre d'un locataire :	40 € TTC à la charge du bailleur
	Suivi du dossier contentieux :	à la vacation
	Déclarations de revenus fonciers ou CRL :	80 € TTC
Déclaration de TVA :	50 € TTC	
Congé à délivrer au locataire :	190 € TTC	
Représentation aux assemblées générales :	à la vacation avec un minimum d'une vacation	
Honoraires de fin de mandat et restitution de dossier :	200 € TTC, sauf vente du bien nos soins	

<b>HONORAIRES DE LOCATION</b>	Baux d'habitation :	
	Honoraires de location zone détendue**** :	8,07 € TTC du m <sup>2</sup>
	Honoraires de location zone tendue**** :	10,09 € TTC du m <sup>2</sup>
	Frais d'état des lieux d'entrée :	3,03 € TTC du m <sup>2</sup>
	Honoraires forfaitaires de commercialisation :	127 € TTC *****
	Refacturation de frais spécifiques de publicité à la demande du bailleur	
Dépôt et suivi de dossier « Permis de louer »	110 € TTC	

<b>FRAIS RECUPERABLES</b>	Frais de timbre postaux :	tarif poste
	Photocopie :	0,60 € la feuille

<b>VACATION HONORAIRES</b>	Heures ouvrables :	115.00 € TTC
	Hors heures ouvrables :	150.00 € TTC

*\*loyer, accessoires du loyer, charges, prestations, taxes locales, fournitures individuelles,...) ; \*\* pour tout mandat conclu à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015 ; \*\*\*avec un minimum d'une vacation ; \*\*\*\*incluant les frais de visite, constitution de dossier, rédaction de bail ; \*\*\*\*\*Ces honoraires forfaitaires concernent nos frais de tenue de vitrine commerciale, l'établissement de listes de locations, nos insertions sur nos sites internet.*